Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260727-2026_133-DE

Département
d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement
de SAINT-MALO

VILLE DE
SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-sept juillet deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le mardi vingt-et-un juillet deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Philippe ROULLE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents (18) : Philippe ROULLE, Sophie GUYON, Bruno LEGRAND, Virginie RIOT, François LAMALLE, Véronique SALZE-LOZAC'H, Loïc DE COURLON, Jean-Marie FLOC'H, Eric LEGRAND, Nathalie HAMON, Bertrand ROBINET, Laurence ZIGLINI, Camille MOYENCOURT, Laurène BASLE, Grégoire BOUREL, Gabin JUBAULT, Corinne LUCAS, Vincent BOUCHE.

Représentés (4) : Armelle NOEL pouvoir à François LAMALLE, Brune BEGUIN pouvoir à Camille MOYENCOURT, Gabin JUBAULT pouvoir à Armelle NOEL, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE pouvoir à Françoise RIOU, Muriel CARUHEL pouvoir à Vincent BOUCHE.

Absent (1) : Gabin JUBAULT.

Madame Laurène BASLE a été nommée secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assistait également à la séance Madame Geneviève DEMUYDT, Responsable Finance, Commande publique.

Délibération n°133-2026
Convention entre la commune de Saint-Lunaire et l'association « Les p'tites cigales » pour des cours d'éveil musical au Centre Culturel Jean Rochefort

Rapporteur : Véronique SALZE-LOZAC'H

Il est proposé de conclure une convention avec l'association « Les p'tites cigales », qui intervient déjà régulièrement à l'école François Renaud, afin d'assurer des séances d'éveil musical destinées aux enfants âgés de 1 à 6 ans.

L'éveil musical joue un rôle essentiel dans le développement global du jeune enfant. A travers le chant, les jeux rythmiques, l'écoute et la découverte d'instruments, il stimule les capacités sensorielles, cognitives et motrices tout en favorisant l'acquisition du langage, la mémoire et la concentration.

Ces activités permettent également aux enfants d'exprimer leurs émotions, de développer leur créativité et de prendre confiance en eux. Pratiquée en groupe, la musique encourage la socialisation, l'écoute, le respect des autres et le plaisir de partager une activité collective.

En proposant des séances d'éveil musical dès le plus jeune âge, la commune souhaite contribuer à l'épanouissement des enfants, favoriser leur accès à la culture et participer à la réduction des inégalités culturelles.

Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260727-2026_133-DE

La convention proposée prévoit la mise à disposition, à titre gratuit, d'une salle adaptée au sein du centre culturel Jean Rochefort afin d'y organiser, le mercredi matin, des séances d'éveil musical à la fois sensorielles et ludiques.

Les séances seront facturées directement aux familles par l'association, au tarif annuel de 165 € par enfant.

Cette convention est conclue du 02 septembre 2026 au 30 juin 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité (1 voix contre : Corinne LUCAS. 4 abstentions : Françoise RIOU, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE, Vincent BOUCHE, Muriel CARUHEL) :

- ***APPROUVE*** *la convention ci-annexée ;*
- ***AUTORISE*** *le Maire ou l'adjointe déléguée à la signer.*

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Philippe ROULLE

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE
(Ille-et-Vilaine)